Un titre de séjour pour la famille Refassi !

Arrivée en France en 2012, la famille Refassi s'est installée à Romans et y a construit de nombreux liens.

Aujourd'hui, le Préfet de la Drôme a refusé leur demande de titre de séjour, en dépit du fait que toutes les conditions de la circulaire « Valls » de 2012 soient remplies. Soulignons en particulier la situation des enfants : Ritaje, 6 ans, est née en France, elle est maintenant en CP à l'école des Arnaud, Khadidja et Mohammed sont au collège Lapassat : ils y sont parfaitement intégrés et suivent une scolarité exemplaire. Les deux aînés, qui sont majeurs, sont étudiants et sont en cours de régularisation. Badredine Abdelghani, le cadet, est champion de billard et pratique au niveau national.

Les parents, quant à eux, maîtrisent parfaitement la langue française et bénéficient tout les deux d'une promesse d'embauche, lui comme plombier et elle au sein de la Coopé, des missions sur lesquelles elle est investie depuis longtemps en tant que bénévole. Mme Refassi s'est également impliquée dans de nombreux projets avec les centres sociaux et dans plusieurs autres autres associations.

La famille est très bien intégrée, elle œuvre à l'ouverture, la rencontre, et la vie digne au sein du quartier de la monnaie et de la ville de Romans.

Pourquoi dans ces conditions leur refuser la demande légitime de titre de séjour ? Cela va à l'encontre des valeurs de notre pays. C'est aussi mettre en péril le parcours scolaire et personnel des enfants, et plus globalement la vie sociale et professionnelle de cette famille. Nous demandons à Mr le Préfet de la Drôme de réétudier leur dossier et de leur accorder un titre de séjour. Leur vie est ici.

Nom et prénom	*Contact mail*	*Commune*	*signature*